



LES BONNES PRATIQUES DU TELETRAVAIL

À LA MAISON DES FAMILLES SAINT FRANÇOIS DE SALES

La maison des familles offre un espace ouvert à tous et propose de nombreuses activités toute la semaine : conférences, débats, ateliers, groupes de parole, conseils, formations, spectacles, patronage ...

C'est un lieu de vie qui peut parfois être bruyant, avec du passage, des enfants... et cela fait partie de notre identité.

En choisissant de venir travailler à la Maison des Familles, vous acceptez l'environnement de travail proposé et vous vous engagez à respecter les valeurs de la Maison.

EN ARRIVANT

Merci de :

- Vous présenter systématiquement à l'accueil pour signaler votre arrivée et valider la disponibilité de l'espace.
- Vous connecter sur le site internet de la Maison pour signer la présente charte de télétravail et obtenir le code wifi (uniquement si c'est la première fois que vous venez télétravailler)

SUR PLACE

Emplacement

L'espace de télétravail est en placement libre et gratuit (maximum 8 personnes).
Aucune réservation préalable n'est possible.

Wifi

Merci de faire bon usage du wifi mis à disposition.

Niveau sonore

Merci de maintenir un niveau sonore faible et favorable à la concentration des autres télétravailleurs. Les discussions orales ou téléphoniques ne doivent pas s'éterniser.



Téléphone

Les téléphones doivent impérativement fonctionner en mode discret ou sur vibreur. Privilégiez les appels téléphoniques à l'extérieur de l'espace de télétravail : patio, extérieur.

Notifications et sons divers

Les sons émanant des postes informatiques ne sont pas les bienvenus (mails, skype, vidéo...). L'utilisation de casques est conseillée et doit se faire dans un volume respectueux de l'environnement proche.

Nourriture, boisson et alcool

Le grignotage et la consommation de boissons non-alcoolisées sont possibles dans l'espace de télétravail, à condition de laisser les installations propres.

Pour les repas, une cuisine est prévue à cet effet. Vous pouvez profiter des équipements de l'espace de restauration (réfrigérateur, micro-ondes...etc) merci de valider en amont avec l'accueillant la disponibilité de l'espace.

Les boissons (thé, café) mises à votre disposition sont payantes (voir prix affichés)

Tabac et vapotage

Le vapotage, tabac ou autre ne sont pas acceptés dans l'espace de télétravail.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans la Maison.

Assurances des biens et des personnes

Le matériel laissé à l'espace de télétravail est sous la responsabilité de son propriétaire. La Maison des Familles décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

Stockage de matériel

Merci de ne pas laisser dans l'espace de télétravail vos effets personnels/professionnels.

Utilisation de l'adresse de la Maison

Il est interdit d'utiliser l'adresse de la Maison des Familles sur un support de communication (par exemple sur son site internet) et en adresse de domiciliation d'activité.

Anomalies & dysfonctionnements

Si vous observez des anomalies (ampoules cassées, matériel abîmés, prise défectueuses...) merci de le signaler immédiatement à l'accueil.



EN PARTANT

Merci de :

- Signaler votre départ définitif à l'accueil.
- Laisser l'espace de travail aussi propre qu'à votre arrivée.
- Nous faire part de vos remarques constructives pour améliorer le fonctionnement de l'espace.

Vous aimez votre expérience à la Maison des Familles ?

N'hésitez pas à parler de nous, de nos activités et de nos évènements à votre entourage.

Sachez que le fonctionnement de notre association repose essentiellement sur les dons. N'hésitez pas à aller sur le site internet de la Maison pour en découvrir les détails (Un don de 100€ ne vous revient que 34€ et vous recevez un reçu fiscal).